



Extrait du Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'Ecole

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article74>

Discrimin'action, Lettre n° 15, Académie de Nancy-Metz

- Ressources - Outils, actions, formations, expériences -

Date de mise en ligne : lundi 21 avril 2014

Copyright © Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'Ecole -

Tous droits réservés

Des nouvelles du plan de lutte contre les discriminations, ethnico-raciales ou liées au handicap, au sexe, à l'apparence physique..., de l'académie de Nancy-Metz proposées par Laurence Ukropina, coordonnatrice.

Télécharger "Discrimin'action, Lettre n° 15, 1er semestre 2013/2014" au format PDF

Extraits

Edito :

Nous savons maintenant qu'il y a discrimination également à l'école, tout type de discrimination : fondée sur le sexe - et l'ABCD de l'égalité vise à y remédier -, sur l'origine réelle ou supposée, sur la situation familiale.....

Nous savons que cette discrimination peut être volontaire mais le plus souvent involontaire, inconsciente....

L'académie de Nancy-Metz a franchi ce pas, difficile à franchir mais salubre pour viser une plus grande égalité entre les différents élèves.

Il nous faut maintenant avancer dans la régulation des situations rencontrées, dans l'accompagnement des changements de pratiques des professionnels de l'école. Pour cela, il y a besoin de temps de réflexivité sur les pratiques, il y a besoin d'espace de parole entre professionnels, entre élèves et professionnels, entre la famille et l'école.

Et tout cela pour des enjeux fondamentaux : moins de violence, meilleure qualité du lien entre les publics et l'école, plus de bien-être pour tous les acteurs de l'école et donc meilleur apprentissage et meilleure réussite.

[...]

CAS DU CONSEIL DE DISCIPLINE : une instance à réguler !

Le conseil de discipline concernait deux élèves dont les classes sociales et professionnelles sont à l'opposées l'une de l'autre. L'une compte parmi les plus favorisées, l'autre cumule les difficultés (sociales, linguistiques et intellectuelles).

Les élèves comparaissaient pour des faits d'insultes à l'origine de violences (coups et blessures). Lors du conseil de discipline :

- ▶ l'élève de famille défavorisée était absent. Sa mère était présente et a écouté les griefs reprochés à son fils. Elle avait des difficultés à comprendre et essayait tant bien que mal d'apporter des arguments pour expliquer la violence de son fils face aux insultes proférées par son camarade. Elle a expliqué que sa situation familiale était très difficile (père violent dont elle-même est victime, famille nombreuse, chômage, difficultés linguistiques, illettrisme, ...). Sa grande crainte était que son fils reproduise le schéma du père. Elle n'a cessé de dire que l'école était son seul espoir pour que son fils s'en sorte et puisse avoir une autre trajectoire que celle du père. Le conseil de discipline a prononcé l'exclusion définitive de cet élève.
- ▶ le deuxième élève ainsi que ses deux parents étaient présents. Il avait bien préparé son conseil de discipline. Il a demandé pardon à son auditoire, expliqué sa prise de conscience de la gravité de ses actes,.... Les parents n'intervenaient qu'à la demande des membres du conseil de discipline et reprochaient à la communauté éducative d'avoir laissé s'établir un code de communication dégradant entre les élèves sans que les adultes n'interviennent pour remédier à cette situation. Le conseil de discipline a statué sur une exclusion temporaire avec sursis. A noter qu'avant le conseil de discipline, certains collègues, qui ne voulaient plus voir le premier élève dans l'établissement, ont commencé à jouer sur le thème de la peur : « Il faut faire attention, il s'agit d'un « Tchétchène ». Ces « gens là »

sont dangereux, n'ont peur de rien, nous en serons probablement un jour victime. S'il avait eu un couteau, il l'aurait planté dans le corps de son camarade... » Quelque part, influencer certains membres du conseil de discipline a bel et bien commencé avant le conseil. Les jugements prennent facilement le dessus sur les faits.

Entre personnes ayant bien connaissance des codes du système éducatif et ceux qui les ignorent pour une raison ou pour une autre, l'école juste devient injuste !

Un professeur

[...]